



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 2090

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les préoccupations des représentants de l'ensemble des syndicats adhérent à la Fédération nationale des artisans du taxi relatives à l'activité syndicale. Ils constatent que la complexité de la défense des professionnels et de la profession nécessite une formation continue pour l'ensemble des élus. Ils demandent la possibilité pour les élus artisans taxis de suivre des formations spécifiques, financées, pour exécuter leurs mandats. Les organisations professionnelles sont de plus en plus sollicitées par les non-adhérents pour effectuer pour leur compte des missions pour lesquelles elles ne reçoivent aucun financement. Ainsi, ils souhaiteraient qu'à ce titre elles bénéficient du maintien des financements publics adaptés. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2090

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5156

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)